

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 17 octobre 2025****CONVOCATION**

Date : 10 octobre 2025

Affichée le : 10 octobre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 32

Pouvoirs : 6

Absent : 1

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

24 octobre 2025

**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi dix-sept octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

Mme Agnès TELLIER Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H
M. Jean-Dominique GILLIS Pouvoir à M. Michel VRAY
M. François DELAIS Pouvoir à M. Julita SALBERT
Mme Cécile PIGNOL Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET
M. Julien DOLFI Pouvoir à M. Rodolphe MIET
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL
A partir de 20h 00 Mme Carole BOULANGER Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN

Absent

M. François RAMPON

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-10-02

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026 – BUDGET DE LA VILLE – BUDGET ANNEXE DE LA PLAGE – BUDGET ANNEXE DE LA SCÈNE ADAMOISE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2312-1.

Vu le rapport d'orientation budgétaires 2026 annexé à la présente délibération.

Considérant que le Conseil Municipal est invité, ce dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, à tenir le débat sur le rapport d'orientation budgétaire prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que ce débat est tenu conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur ; le Conseil Municipal en prend acte par une délibération spécifique.

Après avis de la Commission des Finances en date du 7 octobre 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** du rapport sur les orientations budgétaires 2026 pour la Ville, le budget annexe de la Plage et le budget annexe de la Scène Adamoise.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

**Julita SALBERT**